La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 46
Janvier 2022

déposé le
10.02.2022

AVIGNON PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

SOMMAIRE

Pour l'augmentation des salaires et retraites p. 2
20 000 retraités à Paris le 2 décembre p. 3
Ceux qu'on hospitalisait et ceux qui allaient mourir... p. 4
Non au stationnement payant à l'hôpital d'Avignon p. 5
Ehpad : d'où vient la maltraitance ? p. 6
Une grande Sécu : laquelle ? p. 7 Nos activités p. 8

Éditorial — Stop à la barbarie !

Jacques Fassié

La course aux profits ne connaît ni humanité, ni moralité, ni aucune frontière et s'ingénie à contourner ou à défaire toute législation qui entrave un tant soit peu les appétits boursiers, l'enrichissement exponentiel des grands groupes capitalistes et autres milliardaires.

Le 4 octobre 2007, dans la revue Challenges, sous le titre « ***Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !*** », le patron Denis Kessler[1] écrivait :

> « *Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme… A y regarder de plus près, on constate qu'**il y a une profonde unité à ce programme ambitieux**. La liste des réformes ? C'est simple, **prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception**. Elle est là. **Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !** »*

Le délabrement de l'Hôpital public, de l'École laïque, la casse du Code du travail et du statut des fonctionnaires, les attaques contre le syndicalisme indépendant, les atteintes aux libertés démocratiques l'étatisation de la Sécurité sociale, la précarité et le chômage de masse, les salaires et retraites de misère, et maintenant la vérité qui ne peut plus être dissimulée sur ce qui se passe dans les Ehpad... c'est à la ruine de toutes les conquêtes sociales et démocratiques qu'œuvrent les commis politiques du capital financier au pouvoir depuis maintenant plusieurs décennies.

Le dernier filon en date, ce sont les maisons de retraite privées - machines à cash, un business financé en grande partie par notre protection sociale et nos impôts. Selon le cabinet d'expertise comptable *3E consultant*, entre 2015 et 2019, le groupe Korian a redistribué, chaque année, environ 50 millions d'euros à ses actionnaires parmi lesquels le Crédit agricole, la BNP ou JP Morgan Chase Bank. Le leader européen, Orpea, se montre quant à lui de plus en plus généreux, passant de 26,5 millions d'euros versés en 2012 à 77,5 millions en 2019. Son premier actionnaire : CPPIB, le plus gros fonds de pensions canadien, mentionné pour ses activités dans l'enquête journalistique internationale « *Paradise Papers* »[2] aux Bermudes.

Les trois principaux acteurs du secteur, Orpea, Korian et DomusVi, ont dégagé à eux trois près de 330 millions d'euros de bénéfice net en 2021.

« *Vous avez une règle fixe, qui est de ne pas dépenser plus de trois couches par jour, par résident. Mais le but est de faire moins, parfois deux changes par jour. Une aide-soignante me rapporte que le matin, par exemple, pour le petit-déjeuner, elle devait rationner le nombre de biscottes. C'était deux biscottes et pas* trois » témoigne Victor Castanet, l'auteur du livre-enquête « *Les Fossoyeurs* » sur un Ehpad Orpea.

Nul besoin d'une enquête parlementaire, assez de ces étonnements hypocrites, ces agissements sont connus et dénoncés depuis longtemps, en particulier par nos syndicats, mais la réforme de l'État a supprimé tant de postes de fonctionnaires que, dans les Ehpad comme dans toutes les entreprises, les contrôles sont maintenant peu nombreux… pour la plus grande quiétude du patronat tant est grande à son égard, depuis 25 ans, l'indulgence des gouvernants.

Jamais les groupes capitalistes n'ont fait autant de bénéfices tandis que 10 % de la population a recours à l'aide alimentaire ! Jamais les retraités n'ont subi une telle baisse continue depuis 10 ans de leur retraite... mais les manifestations et les grèves qui se multiplient attestent que se termine le « confinement social » dont ont joué, au prétexte de la pandémie, le pouvoir et le patronat.

L'heure est partout à l'offensive revendicative et les retraités y occuperont toute leur place, pour leurs revendications !

---

1. **Denis Kessler** a occupé tous les postes possibles dans les sommets de la Finance : Président de la Fédération française des sociétés d'assurances, Directeur Général d'AXA, Président de la commission économique du Conseil national du patronat français puis Vice-président du MEDEF, PDG puis Président du groupe SCOR (l'un des principaux réassureurs mondiaux), Président du club *Le Siècle* (l'un des clubs les plus célèbres de l'establishment français), administrateur de nombreuses banques...
2. **Les « Paradise Papers »**, 13,5 millions de documents révélés par des journalistes qui dévoilent les montages d'optimisation fiscale, d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent pratiqués par des multinationales et « célébrités » dans les paradis fiscaux.

Pour l'augmentation des salaires et des retraites

Prise de parole de Jean-Luc BONNAL, Secrétaire Général de l'Union Départementale,
à la manifestation du 27 janvier à Avignon

Si nous sommes à nouveau mobilisés aujourd'hui, c'est pour dénoncer les régressions sociales et porter des revendications notamment en matière d'augmentation des salaires et des retraites.

Nul ne peut ignorer un contexte social marqué ces derniers mois par l'augmentation des produits énergétiques, carburant, électricité, gaz…, mais aussi par celle des produits alimentaires, comme le pain, les pâtes, les fruits et légumes, et j'en passe. Nul ne peut ignorer l'augmentation de la pauvreté, que ce soit chez les jeunes, les personnes âgées, les familles avec enfants.

Que constatons nous dans le même temps, celui de la crise sanitaire, qui nous impacte depuis maintenant 2 ans.
Pendant ces 2 dernières années, la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement que de 2009 à 2019.
En France, la fortune des milliardaires a augmenté de 86% !!!

Et pourtant, et pourtant pas d'augmentation du SMIC, pas d'augmentation du point d'indice de la Fonction publique, qui sont pourtant des éléments de référence pour celle des salaires dans le secteur privé. Il n'est donc pas étonnant de constater que dans les entreprises, les négociations soient trop souvent au point mort ou insuffisantes.
En clair, le gouvernement dit au patronat, ne lâchez rien !

Quant aux retraites, les retraités attendent toujours, malgré leur mobilisation, le coup de pouce significatif indispensable au regard de l'inflation.

Et toujours dans ce même temps, le gouvernement et ce même patronat en profitent pour accélérer la mise place des contres réformes et le démantèlement des services publics, avec le symbole très fort du maintien par ce gouvernement de sa contre-réforme de l'assurance chômage, dont FO demande l'abandon.
Contre-réforme qui a pour conséquence une baisse considérable des indemnités et une précarisation de l'emploi.

Il est donc clair, et nous avons déjà eu l'occasion de le dire, il est donc clair, qu'ils entendent bien faire payer aux travailleurs et travailleuses, aux retraité(e)s, aux demandeur(se)s d'emploi, à la jeunesse, le coût d'une crise sanitaire, dont ils ne sont en rien responsables.

Mais crise sanitaire ou pas, nous n'entendons pas taire les revendications, et en particulier celle de l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, des minima sociaux et des allocations pour les jeunes.
C'est non seulement légitime au regard de la situation sociale, mais ce n'est que justice sociale au regard des indices boursiers et économiques.

Force Ouvrière l'affirme et le revendique : il convient de rompre avec les politiques de rigueur qui appauvrissent toujours plus la population, qui précarisent toujours plus la jeunesse dans ce contexte de crise sanitaire.

Politiques de rigueur qui visent aussi à détruire le service public, pourtant plus que jamais indispensable en période de crise. Et l'école publique et l'hôpital public ne sont épargnés, bien au contraire. Pour ce dernier, les fermetures de lit et services se sont largement poursuivies au cours de ces 2 dernières années.

Nous affirmons donc que l'heure reste à la mobilisation pour dire que les salariés, retraités, demandeurs d'emploi, étudiants refusent catégoriquement de payer le coût financier d'une crise sanitaire, dont l'ampleur, n'est que la conséquence des politiques libérales d'austérité menées depuis de trop nombreuses années.

C'est pourquoi FO soutient les grèves qui se déroulent dans les entreprises et administrations et qui traduisent une réelle exaspération en particulier en matière de perte de pouvoir d'achat et de régressions sociales.

La prétendue lutte contre la pandémie ne peut être le prétexte à la poursuite de ces politiques d'austérité. Il n'est pas non plus question de se laisser embarquer dans un pseudo dialogue social visant à associer les syndicats à ces régressions et à la restriction de nos libertés.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !
AUGMENTATION DES RETRAITES !
AUGMENTATION DES MINIMA SOCIAUX !

Plus de 20 000 manifestants à Paris le 2 décembre

Pour la première fois depuis 2014, les retraités ont organisé une manifestation nationale à Paris le 2 décembre.
À l'appel du groupe des 9 qui comprend les unions de retraités de plusieurs organisations syndicales dont l'UCR-FO, cette mobilisation a rassemblé plus de 20 000 séniors qui ont manifesté de Denfert-Rochereau jusqu'aux Invalides. Parce qu'ils dépendent de leurs seules pensions, les personnes âgées ne peuvent compter sur les NAO ou autres. Alors **la seule solution c'est la mobilisation**, martelait Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités FO.
Augmentation de pensions, meilleure prise en compte de la santé et préservation des services publics de proximité, tel était le triptyque de revendications.

La délégation de l'UDR 84

Un niveau de vie en net recul

Les manifestants demandaient avant tout l'augmentation des pensions pour les retraites de base et complémentaires. Dernièrement, les pensions de base n'ont augmenté que de 0,4 % et les complémentaires de 1,1 %. Une hausse insuffisante alors que l'on considère que l'inflation a augmenté de plus de 2 % !, rappelait Didier Hotte. Cette hausse sensible des prix porte douloureusement notamment sur les secteurs comme l'énergie, l'alimentation ou les transports, ce qui induit des dépenses supplémentaires incontournables. Et cet impact sur le niveau de vie vient s'ajouter à celui de la hausse de la CSG appliquée depuis 2018.

Concernant les pensions complémentaires, en 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés et de 5,50 % pour les cadres, précisait le communiqué unitaire. Une hausse très insuffisance donc ce qui conduit, entre autres à la demande des retraités d'une **indexation des pensions sur le salaire moyen.**

Depuis 2014, les retraités ont perdu en moyenne 10 à 12% de pouvoir d'achat sur leur pension soit plus d'un mois de pension par an.

La Drees (service statistique du ministère de la Santé et des Solidarités) a fait le constat de ce recul. Elle estime que fin 2019, la pension brute moyenne augmente de 0,3 % en euros courants par rapport à fin 2018 mais diminue de 1,1 % en euros constants, car les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 % entre la fin 2018 et la fin 2019. Et, ce qui n'a rien de rassurant, le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son rapport 2021 estime que cela va continuer. Selon les scénarios, le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme […]. Il reviendrait ainsi progressivement à **son niveau des années 1980**.

La promesse non tenue de la loi Grand-Âge

Autre inquiétude des séniors : le devenir du système de santé. Alors que la pandémie est toujours là la politique d'austérité perdure dans le secteur de la santé publique constatent-ils, rappelant que continue. La disparition de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, **surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires.**

La promesse non tenue du gouvernement sur la loi Grand-Âge demeure dans les esprits, alors que le groupe des 9 a plusieurs fois relancé l'exécutif sur ce sujet. Des relances restées lettres mortes. Or, c'est un enjeu de taille puisque l'on comptabilisera quelque 100 000 personnes âgées de plus dans moins de dix ans. Les mesures du PLFSS 2022 semblent très loin des besoins actuels : seules 10 000 créations de postes en Ehpad sont ainsi prévues d'ici à 2025, soit **moins de 2 salariés supplémentaires par établissement.**

L'UDR FO 84 remercie vivement tous les camarades qui ont versé un soutien financier pour l'achat des billets de train.

Par ailleurs demeurent les restes à charge, onéreux, et le non-renforcement du temps de présence des aides à domicile auprès des bénéficiaires de l'APA.

suite p.4

Le groupe des 9 revendique donc un grand service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie, avec 200 000 embauches dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité. Et il réfute le virage domiciliaire prôné par le gouvernement, soit l'organisation de la fin de vie au domicile plutôt que dans une structure adaptée. Bien sûr que tout le monde préfère rester chez soi, mais comment faire lorsque la sphère familiale ne peut assurer ou même que l'état physique de la personne ne permet pas cela ? Il faut des structures adaptées et avec des moyens, souligne Didier Hotte. Pour le gouvernement, ce virage domiciliaire représente surtout des économies. Du coup la prise en charge retombe sur les familles.

Les services publics garants de l'égalité de traitement sur le territoire

Pour les personnes retraitées, fragilisées économiquement et parfois physiquement, les services publics jouent un rôle irremplaçable, encore plus dans ce contexte de pandémie. Selon le baromètre annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres, 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules. Ils sont 530 000 en situation de mort sociale, c'est-à-dire sans contact social, amical ou familial. Un chiffre en hausse de 77 % en quatre ans. Pour le groupe des 9, il est essentiel d'engager La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible.

Et cette lutte doit être menée par les services publics républicains lesquels doivent être dotés de vrais moyens. Les « services au public », lesquels, souvent à la carte sur le territoire et par leurs offres, renvoient au secteur privé, donc payant, ne peuvent les remplacer. Les retraités rappellent ainsi que les services publics sont garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire.

L'Info Militante (extraits) - Chloé Bouvier

Les politiques de destruction de l'Hôpital public ont conduit au tri des malades…

Nous l'avions dénoncé dans notre bulletin n° 40 (3 juillet 2020) :

« Les personnes âgées les plus fragiles ont été délibérément sacrifiées... Les patients ont été triés, ceux qu'on hospitalisait, ceux qui allaient mourir à l'EHPAD ! »

Covid : un hôpital à corps et à tri

Les toubibs se retrouvent contraints, quand les lits de réa sont tous occupés, d'opérer une sélection des patients qui n'ose pas dire son nom…

« *FAUTE DE PLACES en réanimation, il y a bien eu du tri parmi les malades au plus fort de la première vague de Covid…* » Deux ans après le début de la pandémie, un ponte du ministère de la Santé reconnaît, devant des journalistes du « Canard », ce que le gouvernement avait à l'époque démenti à grands cris.

Il était, bien entendu, impensable d'admettre en réa des patients trop fragiles ou trop âgés pour supporter l'intubation et la mise sous respiration artificielle. Mais le haut fonctionnaire le reconnaît : « *Entre la fin de mars et le début d'avril 2020, les critères de sélection pour les soins intensifs se sont resserrés. En quelques jours, la moyenne d'âge des réa s'est affaissée de plusieurs années.* »

Pile-poil ce qu'avait raconté le Palmipède à l'époque, en pointant cet « *affaissement* » : le 21 mars 2020, 19 % des patients placés en réa à l'Assitance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) étaient âgés de plus de 75 ans ; quinze jours plus tard, au plus fort de l'épidémie, ils n'étaient plus que 7 %. Pour les plus de 80 ans, le taux était même passé de 9 à 2 % !

Dans de nombreux Ehpad, le personnel soignant a dû gérer seul la violence et la sécheresse des refus infligés par des Samu débordés. « *C'était "on prend !" ou "on prend pas !", point barre* », se remémore un responsable. « *Du tri dans les Ehpad, il y en a toujours eu,* souligne un autre acteur de la crise. *Sauf qu'en temps normal cela arrive une fois par semaine ; là, c'était dix fois dans la même journée.* »

Après avoir édicté, le 19 mars 2020, une série de « *recommandations* » invitant les soignants à « *prendre particulièrement en compte, pour les patients Covid,* [le critère de] *l'âge* », l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France avait planché sur un document visant à renforcer le tri si l'épidémie continuait de s'emballer. Une équipe dirigée par Catherine Paugam-Burtz, directrice générale adjointe de l'AP-HP, et par le professeur Antoine Vieillard-Baron, patron de la réanimation à l'hôpital Ambroise-Paré, avait bossé sur ce texte. « *Heureusement, nous n'avons jamais eu à l'utiliser* », souffle le confident du « Canard ». Il s'en est pourtant fallu de peu : « *Dans la nuit du 30 au 31 mars, l'Ile-de-France en était à un lit près. Il a fallu envoyer le Falcon du Premier ministre en province pour aller chercher du personnel soignant…* »

Le tamis marseillais

Le même casse-tête se présente aujourd'hui. En région Paca, l'ARS a déjà imaginé des « *propositions de règles de priorisation* » en cas de « *pénurie exceptionnelle de places en réanimation* » (Mediapart, 24/12/21). Parmi les critères de tri : l'âge des patients, avec un couperet qui pourrait tomber à… 65 ans !

On n'en est certes pas là, mais le tamis est déjà de mise, alerte, dans « Le Monde » (4/1), le docteur Jean-Marie Forel, chef de la réanimation de l'hôpital Nord de Marseille : « *La sélection, on l'opère depuis plusieurs jours en fonction du nombre de places. Les plus âgés, les plus comorbides ne rentrent pas. On leur donne des chances avec de l'oxygène haut débit, mais on préfère garder les lits pour des personnes à meilleur pronostic.* »

Il faut dire que la vague actuelle déferle sur un hôpital moins fringant encore qu'en 2020, des soignants s'étant fait la malle depuis la première vague. A l'hôpital Nord de Marseille, par exemple, 10 lits de réa sur 58 sont fermés, faute d'infirmiers pour les faire tourner…

Dans les prochains jours, Omicron oblige, la tornade pourrait se déporter sur le terrain des lits d'hôpitaux classiques. Pour limiter la casse, le gouvernement entend désormais multiplier les hospitalisations à domicile et ouvrir des hostos provisoires, comme d'autres pays l'ont déjà fait.

Une autre idée : brûler un cierge à sainte Rita, la patronne des causes désespérées…

Isabelle Barré et Hervé Liffran

Le Canard Enchaîné - janvier 2022

Hôpital d'Avignon : Non au stationnement payant !

Le Dauphiné Libéré - 9 janvier 2022 (extrait)

Avignon-Cavaillon : le nouveau directeur des centres hospitaliers Pierre Pinzelli dévoile ses projets

Arrivé il y a tout juste une semaine de l'APHM à Marseille, Pierre Pinzelli est le nouveau directeur des centres hospitaliers d'Avignon et Cavaillon-Lauris.

Parking payant : « Il se fera »

Lancé par son prédécesseur, Jean-Noël Jacques, le projet de parking payant pour les usagers de l'hôpital Henri-Duffaut « se fera », assure le nouveau directeur du centre hospitalier d'Avignon. Les marchés ont été notifiés le 24 décembre, soit quelques jours seulement avant sa prise de fonction.

« C'est une bonne idée, j'aurais fait pareil »

C'est du reste un projet que Pierre Pinzelli soutient. « C'est une bonne idée, j'aurais fait pareil », confirme-t-il. « Il y a 100 à 150 places à créer, ça coûte de l'argent, je préfère investir dans la réanimation que dans des places de parking. Je comprends le choix de mon prédécesseur. Quand on vient en transports en commun, ce n'est pas gratuit », fait remarquer le nouveau directeur qui estime cette participation, 2 euros pour deux heures par exemple, justifiée, même dans le cadre d'un hôpital public. Il souligne que c'est aussi le cas dans les cliniques (par exemple, Rhône-Durance, NDLR).

La gestion sera concédée à la société Indigo (qui gère les parkings Jean-Jaurès et Oratoire à Avignon), qui va investir 550 000 euros pour une mise en service dans un an, le temps de réaliser les travaux et de réorganiser les sens de circulation.

Pour l'ancien directeur, l'objectif était de lutter contre la saturation régulière des 500 places du parking et, initialement, la mise en service était prévue fin 2021.

Mais le passage en parking payant est loin de faire l'unanimité , la CGT, dont la pétition a recueilli 7000 signatures selon Cathy Larsson, secrétaire générale, demande **la gratuité pour les deux premières heures**. Mais **seules les 45 premières le seront**.

Les tarifs seront les suivants :
- 45 premières minutes : gratuité.
- 1 heure : 70 centimes.
- 2 heures : 2 euros.
- 3 heures : 3,5 euros.
- 4 heures : 4,90 euros.
- 5 heures : 6,30 euros.
- 12 heures : forfait de 11 euros.

5 jours : 32,70 euros.

Faire payer les malades et les visiteurs obligés d'utiliser leur voiture pour se rendre à l'hôpital… SORDIDE !

Depuis près d'un an, l'UDR FO 84 combat le projet de faire payer aux patients et aux visiteurs le stationnement sur le parking de l'hôpital, **une privatisation qui ferait les choux gras des actionnaires de la société Indigo** (Crédit Agricole Assurances et la société de capital-investissement ARDIAN).

Plutôt qu'étudier une solution d'extension du parking, la Direction de l'hôpital et le Conseil de Surveillance, Maire d'Avignon en tête, entendent donc transformer les patients et visiteurs en clients, le coût du stationnement devenant un moyen de **réduire la durée de visite aux malades**, ces derniers devant, pour leur part, **payer en fonction de la durée de leurs soins** !

Évidemment, ce projet suscite l'indignation de tous les assurés sociaux qui le découvrent ; ceux qui, par leurs cotisations sociales et leurs impôts, ont payé ce parking (et qui financent le système hospitalier !) devraient maintenant encore payer pour user de ce parking, ce qui pénaliserait particulièrement les plus défavorisés d'entre eux.
Moralement injustifiable, sans grands effets sur la saturation du parking car les visites se concentrent toujours aux mêmes moments de la journée et de la semaine, ce sera surtout, à coup sûr, **une source de profits garantis pour une entreprise privée** qui prendra la plus grande part de ce pactole.

Face à la difficulté de justifier l'injustifiable, la Maire d'Avignon, présidente du Conseil de surveillance, refuse de nous recevoir tandis que d'autres maires de la COGA à qui nous avons écrit font les morts ; seuls nous ont répondu ceux de Morières, Caumont et Entraigues qui nous ont exprimé leur opposition à ce projet. Le Président de la COGA, maire de Vedène, s'est engagé à « *évoquer ce sujet avec le nouveau directeur de l'hôpital* », tout en nous précisant que la COGA « *n'a pas vocation à interférer dans la gestion des activités de l'établissement* ».

Une justification des plus spécieuses à la privatisation du parking vient d'être servie par le nouveau directeur de l'hôpital : « *Il y a 100 à 150 places à créer, ça coûte de l'argent, je préfère investir dans la réanimation que dans des places de parking… Quand on vient en transports en commun, ce n'est pas gratuit.* »

- Nous mettons le directeur de l'hôpital au défi de **démontrer qu'il est possible de venir en transport en commun** de toutes les parties du bassin d'attraction de l'hôpital (Vaucluse, Gard et Bouches du Rhône) pour un examen médical, des soins ou une visite à un malade, quel que soit le jour de la semaine.

- Tenter de **culpabiliser ou diviser les opposants au parking payant** en affirmant qu'il faudrait choisir entre créer des places de parking ou investir dans la réanimation n'est pas sérieux. Les moyens en lits de réanimation (et on pourrait aussi parler du manque global de personnels ou de l'attente interminable aux urgences…!) sont déjà, et depuis longtemps, plus qu'insuffisants. Ce ne sont pas des dépenses de parking qui en sont la cause mais les politiques de rationnement appliquées à l'hôpital public !

Personne ne fera prendre à l'UDR FO des vessies pour des lanternes !

Considérations politiciennes locales ou CFDTisation ? Les deux à l'évidence ! La CGT accepte, de fait, la privatisation du parking en ne revendiquant que 2 h de gratuité (en vain d'ailleurs ! lire ci-contre) ; on comprend mieux son refus de toute démarche commune avec nous en direction du maire d'Avignon, présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital. La FSU s'aligne, comme d'habitude, sur la CGT.

Ehpad : d'où vient la maltraitance ?

Les révélations du livre-enquête "Les Fossoyeurs", du journaliste Victor Castanet, sur les conditions de vie des résidents dans des établissements du groupe Orpea interrogent une nouvelle fois sur l'attitude de l'État et sur l'efficacité des ses inspections des Ehpad, d'autant que depuis des années les alertes n'ont pas manqué…

Déjà, en 2011, une enquête journalistique, « l'Or gris » dénonçait « *ces mouroirs à l'apparence si honorable, parfois hors de prix pour les familles… Des personnes âgées alimentées avec des croquettes pour animaux, d'autres brutalisées, insultées, enfermées, le délaissement, l'absence de soins, des erreurs médicamenteuses, la sous-alimentation, la déshydratation, des chutes à répétition, l'abrutissement chimique entraînent des morts prématurées autorisées par* ***une logique industrielle implacable*** *:* ***un encadrement minimum pour un rendement maximum.*** *Les affairistes sont à l'œuvre dans un secteur sans contrôle pour rafler un joli magot : un gisement d'or gris qui marge à 25 %. Certains y ont bâti des fortunes figurant dans le top 100 en France : on les appelle les roitelets de l'or gris.* »

900 réclamations dénonçant les conditions et modalités d'accompagnement médico-social, dont 80 % mettant en cause un EHPAD ont été adressées au Défenseur des droits entre 2015 et 2021.

Un rapport publié en mai 2021, sous l'autorité de la Défenseure des droits, Claire Hédon, pointe **des situations de maltraitance que syndicats, associations ou journalistes dénoncent depuis plusieurs années.** Elles proviennent à la fois d'actes individuels, mais aussi et surtout « *de carences de l'organisation liées à* ***la pénurie de personnel****, à la rotation importante, à* ***l'épuisement des professionnels*** *ou au* ***manque d'encadrement*** ». « *Même certains soins, comme ceux qui relèvent de la toilette, sont organisés dans* ***une logique comptable pour réduire les effectifs du personnel*** », indique le rapport, qui souligne « *un décalage important entre les besoins des résidents et les effectifs réellement proposés par les Ehpad* ». La maltraitance, écrit la Défenseure des droits, « *peut être qualifiée d'****institutionnelle*** *chaque fois que* ***l'institution laisse les faits perdurer sans réagir*** *après de multiples signalements des familles des victimes* » ou qu'elle résulte « *du* ***manque de moyens*** *de l'établissement* ». Elle ajoutait à cette maltraitance de « *graves entraves aux droits fondamentaux* » des résidents d'Ehpad : tests de dépistage non consentis, restrictions de sorties hors périodes de confinement, interdictions de visites pendant de longues semaines… ce que notre UDR n'a cessé de dénoncer depuis le début de la pandémie. **(https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-ehpad-num-29.04.21.pdf)**

Claire Hédon a formulé soixante-quatre recommandations, parmi lesquelles la fixation d'un « *ratio minimal de personnels travaillant en Ehpad* » établi à 0,80 effectif à temps plein (ETP) par résident. En 2020, le taux d'encadrement global moyen était de 0,62 effectif temps plein pour 1 résident, avec des différences en fonction du statut juridique des structures : 0,65 pour les EHPAD publics, 0,60 pour les EHPAD associatifs et 0,58 pour les EHPAD privées. **(https://www.conseildependance.fr/panorama-2020-des-ehpad-en-france/)**
Pour FO, il faudrait un ratio de **1 ETP par résident** pour répondre réellement aux besoins.

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie des personnes âgées a annoncé mardi 1er février une « *double enquête* », confiée aux inspections générales des affaires sociales (Igas) et des finances (IGF), et a aussi promis des « *contrôles inopinés* » dans les établissements d'Orpea. Mais les « *pratiques et dysfonctionnements graves et intolérables* » dénoncés par la ministre posent aussi la question de **l'efficacité des contrôles ordinaires** dans les Ehpad qui peuvent être décidés par le **Préfet**, le **Conseil départemental** ou l'**Agence régionale de santé** (ARS).

Ces contrôles, qui peuvent être déclenchés (et qui devraient systématiquement l'être) après des signalements ou par auto saisine, peuvent porter aussi bien sur les conditions d'accueil des résidents, l'hygiène, la qualité des soins médicaux que sur l'entretien des chambres, le respect des règles sanitaires dans la restauration, l'emploi d'un personnel qualifié, le respect des contrats, des tarifs ou la conformité des comptes.

Dans son rapport, la Défenseure des droits estime qu'en cas de défaillance, « *la sécurité des résidents doit pouvoir conduire à la fermeture de l'établissement ou du service* ». Or, déplore-t-elle, « *qu'il s'agisse du retrait ou du non-renouvellement de l'autorisation, ou encore du retrait de l'habilitation, ces mesures demeurent rares* ». Selon elle, citée dans *le Figaro*, sur les années 2017, 2018 et 2019, il n'y a eu que 3 à 50 contrôles annuels, selon les régions. Dans les Hauts-de-France, région qui compte 568 Ehpad, l'ARS a reçu 1 230 signalements et mené 90 inspections depuis 2018.

suite p. 7

En plus d'être peu fréquents, **les contrôles sont rarement effectués par surprise.** « *Il y a encore trop peu de contrôles inopinés* », a reconnu la déléguée générale du Synerpa, 1er syndicat national des maisons de retraite privées. « *Ce sont les établissements eux-mêmes qui rémunèrent un cabinet d'audit pour les évaluer, et les résultats sont transmis à l'Agence régionale de santé et aux départements* », a-t-elle expliqué.

« *En général,* ***on est prévenu des mois avant****. Tout est briqué, nettoyé et organisé pour recevoir convenablement ledit contrôle* », abonde, sur France, info Siham Touazi qui travaille dans l'Ehpad du Château de Neuville dans le Val-d'Oise depuis 12 ans. Dans son livre, Victor Castanet relève que **même après une plainte d'une famille ou d'un pensionnaire**, le directeur de l'établissement inspecté était « *en général,* ***prévenu par les autorités de contrôle un mois et demi ou deux mois à l'avance****, et le groupe avait donc tout le temps de préparer le contrôle à venir.* » Ce qui lui permettait, le jour J, de changer « *les plannings* » et de « *refaire* » des contrats pour ne pas être inquiété, a précisé l'auteur sur le plateau de « C Politique », dimanche 30 janvier. Dans son rapport, la Défenseure des droits pointait également « *l'insuffisance de moyens au sein de ces entités* » chargées de contrôler, ce que confirme Luc Broussy, directeur du *Mensuel des maisons de retraite* : « *Les effectifs des agences régionales de santé et des conseils départementaux sont trop faibles pour effectuer des contrôles très nombreux* ».

Manque de personnels dans les Ehpad, manque de moyens financiers dans le public, profits avant tout dans le privé, manque de fonctionnaires pour contrôler les Ehpad, très peu de contrôles inopinés… Oui, la maltraitance n'est pas nouvelle et nul, au niveau de l'État, ne peut aujourd'hui feindre la surprise !

Une Grande Sécu : laquelle ?

L'avant-projet de rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), proposant un scénario d'évolution de notre système de santé vers une « Grand Sécu », fait couler beaucoup d'encre.

Pour FO, il faut préciser ce que recouvre l'idée de « Grande Sécu ». Il ne s'agit pas d'un système d'ensemble (au sens de la couverture de multiples risques sociaux : maladie, risques professionnels, famille, vieillesse et dépendance) mais de la « seule » branche Maladie de la Sécurité sociale. FO met en garde contre l'instrumentalisation des travaux du HCAAM à des fins politiciennes, incertaines, alors que le sujet des soins en France est particulièrement important dans le contexte actuel de la pandémie.

La protection sociale en matière de santé, à commencer par la sécurité sociale, malgré nombre de difficultés auxquelles elle a été confrontée venant d'évolutions et de réformes contestées, remplit un rôle essentiel quant à la garantie de l'accès aux soins de meilleure qualité pour tout un chacun.

FO n'oublie pas les évolutions introduites depuis 1996 avec les ordonnances « Juppé » et qui se sont accélérées depuis 2017 : un double mouvement d'étatisation et de privatisation de notre système de santé. La « Sécurité sociale » aujourd'hui est caractérisée par **un objectif de dépenses fixés arbitrairement sans rapport avec les besoins de santé de la population** (le fameux « ONDAM »), la transformation de l'hôpital public **en entreprise** visant non pas la garantie du droit constitutionnel à la santé mais **la rentabilité économique, la suppression des cotisations salariales et le basculement vers un financement par l'impôt**, **la tutelle de gestion sur les caisses de Sécurité sociale** qui conduisent - COG après COG* - à la réduction des effectifs et des moyens de fonctionnement de la Sécurité sociale.

FO considère légitime de s'interroger quand l'idée de la « Grande Sécu » est lancée, sans information approfondie ni consultation des interlocuteurs sociaux qui, depuis les origines, sont acteurs de la protection sociale collective en matière de santé, et que dans le même temps le Gouvernement lance une mission destinée à généraliser les fusions de caisses sur l'ensemble du territoire, à unifier les conventions collectives des personnels, et à intégrer le monde agricole dans le régime général, soit **une intégration totale sous l'égide de l'État avec le risque d'un financement fiscalisé.**

FO entend être attentive et continuer à œuvrer dans l'intérêt de l'ensemble des assurés sociaux en faveur d'une Sécurité Sociale solidaire en préservant l'efficacité de l'ensemble des intervenants de la solidarité collective : le régime général obligatoire et les mutuelles complémentaires.

Paris, le 19 novembre 2022

---

* **COG** : Convention d'objectifs et de gestion. Les COG fixent les objectifs et moyens budgétaires des caisses de sécurité sociale (Assurance maladie, Allocations familiales, Retraite, MSA...) pour 5 ans. Elles sont ensuite déclinées sous forme d'orientations opérationnelles en contrats pluriannuels de gestion (CPG) entre la caisse nationale et les caisses locales. Elles permettent notamment d'imposer des réductions de personnels et de budgets. Ainsi la convention pour la branche Maladie a imposé la suppression de 1 541 postes par an depuis 2018 et la diminution du budget d'action sanitaire et sociale de presque 20% ! Entre 2014 et 2022, 20% des effectifs de l'Assurance maladie ont disparu. Pour FO, l'austérité budgétaire n'est pas la réponse pour gérer la Sécurité sociale.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1
Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Site : http://udrfo-84.e-monsite.com

NOS ACTIVITÉS au 4ème trimestre 2021

12 octobre : proposition, par courriel aux organisations syndicales de retraités du Vaucluse, d'intervenir ensemble auprès de Madame le Maire d'Avignon, Présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital H. Duffaut, pour le maintien de la gratuité du parking.

19 octobre : courrier aux maires du Grand Avignon pour leur demander une audience à propos du projet de parking payant à l'hôpital d'Avignon.

8 novembre : Commission Exécutive de l'Union Départementale

18 novembre : Conseil d'Administration de l'UDR-FO

25 novembre : audience auprès du Maire de Morières pour le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon

2 décembre : délégation de l'UDR Vaucluse à la manifestation nationale des retraités à Paris .

3 décembre : audience auprès du Maire de Caumont pour le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon

10 décembre : Bureau Départemental de l'UDR-FO

Paris , le 2 décembre 2021

ABONNEMENT annuel

Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse .....
Code postal : .....
Commune .....
E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)
Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Adhésion 2022

Membre de l'UDR-FO 84, vous êtes

- soit **adhérent direct** et vous trouverez dans ce bulletin le formulaire de ré-adhésion
- soit **adhérent via votre syndicat professionnel** et vous réglez votre cotisation auprès de son trésorier.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers...

Merci !